

Ont voté contre : Mgr Marois, Mgr de Trois-Rivières, l'honorable F. Langelier, Mgr de Montréal, Mgr d'Ottawa, Mgr de Saint-Hyacinthe, M. H. Gray, Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac et Mgr de Sherbrooke. — 9.

L'amendement est perdu.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée par la même division que celle prise sur le premier amendement.

Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr l'évêque de Trois-Rivières, propose et il est résolu :

“ Qu'un bureau d'examineurs soit établi dans le comté de Saguenay, sous le nom de *Bureau d'Examineurs du comté de Saguenay*, qu'il ait ses séances les deuxièmes mardis de mars et de juillet de chaque année, et que les révérends C. L. Parent, V. F., Jos. E. Lemieux, Jos. Perron et MM. C. A. Côté, M. D., et Auguste Gingras soient nommés membres de ce bureau.”

Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, propose et il est résolu :

“ Que les membres des bureaux d'examineurs des comtés de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean soient autorisés à transférer la séance du mois de juillet au mois de juin, afin que les élèves des couvents puissent subir leurs examens pour diplômes avant de partir pour les vacances d'été.”

Le Comité recommande les nominations suivantes : Comme membre du bureau d'examineurs de Rimouski, le révérend M. R. Ph. Sylvain, en remplacement de feu le révérend J.-C. Simard.

Comme membre du bureau d'examineurs de Trois-Rivières, M. Pierre-Léger Hubert, en remplacement de feu François-Xavier Guillet;

Comme membre du bureau d'examina-

teurs des Iles de la Madeleine, le révérend Jean Chiasson, en remplacement du révérend M. J.-B.-Ed. Meunier, démissionnaire.

Le Comité recommande la nomination de M. Ravaux comme professeur de dessin à l'école normale Jacques-Cartier, en remplacement de M. E.-M. Templé, démissionnaire, avec un traitement de quatre cents piastres par année, à condition qu'il soit tenu de donner deux heures d'enseignement par jour; et que cent piastres soient aussi ajoutées au traitement de M. le professeur Aubin.

Le Comité ordonne le paiement de la somme de \$512.26 à M. Rondeau, secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles de Saint-Cuthbert, pour des allocations dues à sa municipalité qui lui ont été retenues parce qu'il n'avait pas fait de rapports semestriels pendant plusieurs années.

M. Murphy présente des modèles ou matrices de médailles que le Comité accepte, et M. Murphy devra les communiquer au Comité protestant pour obtenir son concours.

Lecture d'une lettre de l'honorable Chs. Langelier, secrétaire de la Province, datée de ce jour et adressée au Surintendant, demandant d'être autorisé par le Comité catholique à préparer une circulaire et à l'envoyer aux commissaires et aux syndics d'écoles, au sujet de la “ Méthode nationale de dessin ” de M. E.-M. Templé. Le Comité autorise le Surintendant à répondre à cette demande par l'envoi de la résolution adoptée ce jour sur cette méthode.

Le tact chez l'éducateur

Dans toute école, quels qu'en soient le degré, le titre, la dénomination, le succès dépend du tact et de l'esprit d'initiative du titulaire, à faire parcourir à ses élèves, avec